

Agenda 21

de Besançon

Charte de l'environnement

du Grand Besançon



Le développement de nos sociétés occidentales s'est appuyé, depuis la révolution industrielle du XIX^e siècle, sur la consommation des énergies fossiles abondantes et peu chères. Simultanément, la population mondiale est passée au cours du XX^e siècle de 1,5 à 6 milliards d'habitants. Elle devrait atteindre 9 milliards en 2050.

Les pays en voie de développement aspirent légitimement à se développer sur notre modèle. Ce dernier est cependant à un tournant et il ne peut se généraliser. D'une part, il est responsable des émissions de gaz à effet de serre et donc du changement climatique. D'autre part, il ne peut pas faire face à une forte augmentation de la demande mondiale en énergie fossile alors que la ressource tend à se raréfier.

Par ailleurs, l'urbanisation actuelle conduit à la surconsommation et à la dénaturation de l'espace, portant ainsi atteinte au milieu naturel, et donc à la biodiversité essentielle à notre survie.

Tous ces enjeux et tous ces défis de portée globale trouvent leurs sources au niveau local dans notre fonctionnement quotidien. Permettre à tous l'accès au développement, quelle que soit sa condition, et laisser aux générations futures les possibilités de construire le leur, tel est l'enjeu du développement durable. Il nous faut donc pour cela réconcilier l'homme et la nature, préserver les écosystèmes. Nous n'avons maintenant plus le choix.

Fidèle à l'engagement pris lors du 3^{ème} Forum du développement durable en juin 2005, vous trouverez dans ce document les engagements de la Ville et du Grand Besançon, en matière de développement durable. Ce programme rassemble 150 actions avec des objectifs précis permettant d'en assurer le suivi.

Je tiens, à cette occasion, à adresser tous mes remerciements à l'ensemble des élus et des services de la Ville et du Grand Besançon, qui se sont mobilisés pour finaliser ce programme adopté à l'automne 2006 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération.

Ce programme, il nous faut maintenant le mettre en œuvre. Cela demandera de la volonté et des moyens.

C'est tous ensemble, chacun à notre niveau de responsabilité, des collectivités territoriales aux particuliers, en passant par les entreprises, les associations... que nous réussirons à le traduire dans les faits et à assurer aux générations futures un développement sain et durable.

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon
Président du Grand Besançon



La démarche Ville-Agglomération de développement durable, un chantier de longue haleine.

Le 19 novembre 2003, l'Opéra-Théâtre fait salle plus que comble pour accueillir Jean-Marie PELT lors d'un premier forum haut en couleurs : pesticides, téléphones portables, le tour d'horizon des impacts de notre train de vie sur l'environnement est impitoyable et c'est malicieusement que le Président de l'Institut Européen d'Ecologie nous invite à prendre conscience que nous ne pouvons continuer à dépenser l'équivalent des ressources de 3 planètes en maintenant d'autres parties du monde dans la misère.

Parallèlement, les élus, les chargés de mission et les bureaux d'études de la Ville et du Grand Besançon unissent leurs efforts pour établir un diagnostic territorial le plus homogène possible ; c'est l'occasion, pour ces deux collectivités, l'expérimentée Ville de Besançon et la jeune agglomération, de travailler ensemble sur un dossier essentiel.

Pour consolider le diagnostic et affirmer des objectifs partagés avec la population, de nombreuses réunions sont organisées : conseil de quartier, conseil de développement participatif, conseil des sages, ateliers réunions dans les secteurs de l'agglomération.

Afin de concrétiser le concept de développement durable, les participants aux ateliers repartent avec un compte-rendu réalisé en séance.

Les objectifs et le niveau d'implication des collectivités sont présentés lors d'un deuxième forum, le 28 mai 2004, à Micropolis.

La participation est excellente, malgré l'absence de conférencier de niveau international, souhaitée pour laisser la part belle aux témoignages extérieurs et locaux.

Entre les rires que déclenchent les clowns analystes et le sérieux du témoignage de la papeterie de Novillars et de ses partenaires (Université de Franche-Comté et Doubs Nature Environnement), les quatre objectifs sont affirmés, la méthode aussi : agir, inciter, fédérer, évaluer.



Les travaux repartent de plus belle, sous la forme de réunions interservices le jour et d'ateliers et de réunions de secteurs le soir. Cette phase est assez délicate, l'envie d'innover, de répondre à tous les besoins se heurte à la question des ressources financières et humaines : l'ensemble des acteurs comprend que ce n'est pas seulement un programme d'action triennal qui s'élabore, mais bien un chantier de très longue haleine.

Il faut trier, hiérarchiser, organiser les moyens disponibles pour élaborer un programme d'actions et permettre leur réalisation ; il ne s'agit pas d'un simple exercice d'écriture, mais d'un engagement beaucoup plus fort, même s'il est peu visible.

Le troisième forum a lieu le 28 juin 2005 à Micropolis en présence de Pierre RADANNE.

Ce forum était un grand moment de synthèse : Energie-Cités, les représentants locaux du Ministère de la Défense et les Jardins de Cocagne ont apporté leurs témoignages, tandis que Pierre RADANNE, ancien Président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), s'est livré à une analyse prospective très efficace.

C'était aussi l'occasion de présenter et de discuter le projet du programme d'action.

Chacun conçoit désormais que l'effort de toutes et tous est plus que jamais nécessaire pour «bien vivre dans notre siècle», qui sera vraisemblablement celui de la fin du pétrole, mais le début, nous l'espérons, d'une nouvelle façon de vivre, moins cynique, plus éthique.

Principes du développement durable



Succédant à une logique purement économique, le développement durable vise à replacer l'homme au centre des processus de développement et propose de concilier l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. Il traduit les inquiétudes des milieux scientifiques sur la dégradation des écosystèmes et la demande des citoyens d'être associés aux décisions qui engagent l'avenir.

Face à l'épuisement des ressources naturelles et à l'aggravation de pollution susceptible de compromettre l'avenir, le développement durable appelle, avec le principe de responsabilité, la solidarité dans le temps et dans l'espace. Solidarité dans le temps car les politiques de développement mises en œuvre aujourd'hui doivent préserver les possibilités de développement des générations futures. Solidarité dans l'espace car, d'une part, la disparité des revenus entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres s'est accrue et, d'autre part, la pauvreté et l'exclusion se sont accentuées au sein même des pays riches perturbant le lien social.

Cette notion de solidarité nous rappelle que nous sommes tous citoyens de la planète.

La prise de conscience de l'interdépendance des milieux vivants et de nos choix nous engage aujourd'hui à :

- réduire les impacts de nos activités sur les écosystèmes, la santé,
- privilégier la prévention plutôt que la réparation,
- développer le principe de précaution pour prévenir le risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement.

Le développement durable place ainsi les besoins sociaux et environnementaux au cœur des décisions.

Témoins de la montée des risques et des nombreuses incertitudes, les citoyens aspirent à une réelle participation aux décisions d'aménagement et d'environnement.

Avec la concertation, les citoyens deviennent acteurs d'une démocratie participative animée par les autorités locales.

Historique du développement durable

1951 : Premier rapport sur l'état de l'environnement dans le monde par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : une première recherche de réconciliation entre économie et écologie.

1970 : Le Club de Rome publie « Halte à la croissance », une alerte sur le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle avec l'épuisement des ressources, la pollution et la surexploitation des systèmes naturels.

1972 : La conférence des Nations Unies sur l'environnement humain donne naissance au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), complémentaire du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Années 80 : Prise de conscience collective de l'existence de pollutions dépassant les frontières et de dérèglements globaux tels que le trou d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation.

1987 : La Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement dite Commission « Brundtland » publie « Notre Avenir à tous » qui consacre le terme de « développement durable », défini comme : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

1992 : La conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ou Sommet de la Planète Terre à Rio de Janeiro donne naissance au programme mondial de développement durable appelé « Action 21 », à la convention cadre sur le changement climatique, à la convention sur la diversité biologique et à la convention sur la lutte contre la désertification.

1993 : La conférence mondiale sur les Droits de l'Homme à Vienne insiste sur le droit des populations à un environnement sain et le droit au développement.

1994 : La conférence internationale sur la Population et le Développement du Caire qui affirme que le développement doit se baser sur les besoins des individus et non plus sur l'atteinte d'objectifs démographiques.

1995 : Le sommet mondial pour le développement social à Copenhague développe le volet social du développement durable.

1996 : La Deuxième Conférence sur les Etablissements humains à Istanbul (Habitat II, ou Sommet des Villes) est un tournant en faveur de la durabilité sociale et environnementale des villes.

Le Sommet mondial de l'alimentation de Rome réaffirme le droit de chaque être humain à une nourriture adéquate et à être à l'abri de la faim et à l'échéance 2015, la volonté de réduire de moitié le nombre de personnes en sous-alimentation chronique.

1997 : Le Protocole de Kyoto fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à échéance 2008-2012 pour les pays industrialisés.

2000 : Le Sommet du millénaire de New-York.

2002 : Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg ou Rio +10 fait le point sur la progression d'Action 21. La Ville de Besançon et le Grand Besançon s'engagent dans l'élaboration respectivement de l'Agenda 21 et de la Charte de l'Environnement.

2003 : L'État Français adopte en juin sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).